

Les sceaux

1. Historique

1. Définition

« Le sceau est l'empreinte sur une matière plastique, généralement la cire, d'images ou de caractères gravés sur un corps dur (métal ou pierre) plus spécialement désigné sous le nom de matrice, et généralement employée comme signe personnel d'autorité et de propriété » que l'on peut compléter par une définition culturelle : « le sceau est l'imago du sigillant, c'est à dire son image personnelle, celle à qui il transmet son auctoritas, celle qui juridiquement le représente et le prolonge, l'emblématise et le symbolise, elle est à la fois lui-même et le double de lui-même »².

2. L'usage du sceau

Apparu en Mésopotamie au VII^e millénaire, le sceau précède de peu l'écriture. Utilisé sous des formes variées et selon des usages d'une étonnante permanence, en Egypte dès le IV^e millénaire, en Crète et à Mycènes dès l'âge du bronze, sans parler des civilisations extra-européennes, le sceau passe à Rome puis est repris dès le haut Moyen Âge par les souverains mérovingiens. Ceux-ci, à l'imitation des empereurs du Bas-Empire, utilisent des anneaux sigillaires mais dans un premier temps ne s'en servent pas pour valider les actes émanant de leur chancellerie, établis sur papyrus.

Au milieu du VII^e siècle, après la rupture du commerce méditerranéen, le parchemin est introduit et se généralise pour devenir le support presque unique de l'écrit. Ce fait est contemporain des débuts de l'usage du sceau plaqué dont l'apposition deviendra systématique sur les actes royaux. À partir de cette époque le scellage devient un droit régalien tandis que la falsification du sceau royal est considérée comme un crime de lèse-majesté. Les souverains carolingiens poursuivent la pratique du scellage des actes. Dans un premier temps ils enchâssent des gemmes antiques dans leur sceaux, puis, dans le courant du IX^e siècle, ils se font graver des matrices à leur effigie mais à l'imitation des pierres antiques.

Sans discontinuité, les souverains capétiens reprennent à leur compte les pratiques sigillaires de leurs prédécesseurs.

Dans le courant du X^e siècle le monopole impérial puis royal du scellage commence à être mis en cause par les chancelleries épiscopales de Lotharingie et de Germanie. Il faudra cependant plus d'un siècle pour que cet usage se diffuse aux évêchés du Midi. L'exemple des évêchés sera suivi par les grandes abbayes du Nord et d'Est à la fin du XI^e siècle, puis au début du XII^e siècle par certains monastères du Midi.

L'adoption d'un sceau par les princes est exceptionnelle avant 1100. De la même manière que pour les clercs, la diffusion se fait du Nord vers le Sud. A partir des années 1130 l'usage se répand dans la classe seigneuriale ; les sceaux de femmes apparaissent dans la haute aristocratie dans le courant du XII^e siècle.

La période 1170-1180 est marquée par l'émergence du sceau urbain. A l'imitation des cités italiennes, les villes d'Arras, d'Arles, de Cambrai, d'Avignon se dotent d'un sceau, instrument traduisant leur capacité juridique et leur puissance politique.

Au cours du XIII^e siècle, le sceau se propage à l'ensemble de la société médiévale. Aux côtés des archidiacres ou des chapitres cathédraux, les doyens de chrétienté et les curés prennent l'habitude

de sceller eux-mêmes leurs actes. Progressivement, tous les chevaliers, les bourgeois, les marchands, les artisans, les corporations, les universités et même certains paysans acquièrent un sceau. L'innovation principale du XIII^e siècle est la généralisation du sceau de juridiction apparu à la fin du XII^e siècle et utilisé par une autorité ecclésiastique ou laïque dans ses attributions judiciaires.

A partir du milieu du XV^e siècle, les progrès du notariat, la diffusion de la signature autographe, la généralisation du papier entraînent une baisse progressive du scellage qui disparaît presque totalement pour les personnes physiques dans le courant du XVI^e siècle. Pour les personnes morales en revanche, il demeure tant qu'il est assorti du paiement de droits, mais aussi dans le cadre du decorum étatique.

La perte de la valeur juridique du sceau ne met cependant pas fin à une pratique qui perdure pour les individus avec les cachets jusqu'au milieu du XX^e siècle. Il s'agit là d'un usage fonctionnel lié dans un premier temps à la nécessité de clore les lettres, puis à un formalisme mondain. Les cachets modernes sont porteurs dans leur immense majorité d'armoiries non plus personnelles mais familiales, mais aussi de monogrammes ou bien encore de devises.

2. L'étude des sceaux

1. Intérêt de l'étude des sceaux

Un des intérêts majeurs du corpus sigillaire est de donner à voir une quantité considérable d'images, images « personnelles » ayant appartenu aux membres de toutes les classes de la société médiévale et notamment à celles qui n'en ont par ailleurs laissées aucune ou presque. Le corpus sigillaire est une source essentielle non seulement pour ce qui préside au milieu du XIX^e siècle à son rassemblement (c'est à dire la constitution d'une archéologie de pratiques aussi diverses que le costume, l'armement, ou bien encore l'héraldique) mais aussi parce qu'il nous permet de toucher du doigt de manière précise des comportements culturels (mise en image de l'appartenance à un groupe, émergence progressive de la conscience de soi, naissance de la notion d'individu par la définition de véritables portraits véristes mais aussi emblématiques). Il apporte aussi à l'étude de la constitution et du maintien des lignages ou des clientèles (notamment par le biais de l'héraldique) des informations précieuses bien que parfois parcellaires.

Le diplomate tire de l'étude du sceau, de sa forme, de sa matière et de son mode d'apposition, des informations sur la valeur et la portée de l'acte lui-même, sur l'organisation et les influences des usages des chancelleries.

L'historien des institutions y trouve des informations sur la conception de l'autorité et sur les prétentions éventuelles des différents « sigillants ».

L'usage des sceaux de juridiction montre comment, peu à peu, au pouvoir personnel ou individuel d'une « personne physique » s'est substituée l'autorité abstraite d'une « personne morale », juridiction ou administration.

Depuis les années 1970, le corpus sigillographique a été pris en compte dans une optique plus large, liée notamment au développement de l'histoire des représentations. Les sceaux sont aussi le lieu où s'expose à la vue de tous une emblématique quintessenciée, support d'un discours politique fluctuant. Cette approche dont les cours princières parfois antagonistes des XIV^e et XV^e siècles nous offrent des témoignages passionnants, apparaît de manière particulièrement éclatante sur les sceaux des souverains européens. Les sceaux sont aussi le lieu où se traduit en image la manière dont les villes se situent par rapport à leur environnement politique. Les sceaux qui voyagent parfois très loin, permettent aussi d'étudier la diffusion de certaines formes voire de modèles iconographiques sans parler bien sûr de l'art de la gravure.

2. Éléments d'analyse

Grâce à leur abondance et à leur variété, les sceaux forment un des plus importants corpus d'images que nous ait légué le Moyen Âge. Cependant, cette richesse est contrebalancée par un phénomène qui en réduit quelque peu la portée : les images sigillaires répondent à un principe typologique. Le sujet se déterminant en fonction de son groupe d'appartenance, le choix de l'image qui va le « représenter » est soumis à un certain nombre de règles visuelles implicites dont l'analyse forme depuis le XIX^e siècle la base de la description sigillographique.

Si les sceaux peuvent pendre des formes très variées, la plupart des sigillants ont recours à deux formes largement majoritaires auxquelles sont assignées une valeur classificatoire : la forme dite en navette , c'est à dire oblongue, est celle des sceaux des ecclésiastiques et des femmes, tandis que l'immense majorité des laïcs adopte un sceau circulaire.

Pour certaines chancelleries, la couleur de la cire possède une valeur diplomatique précise ; dans la plupart des cas cependant, elle n'a aucune signification particulière. Cela étant, la quantité de pigment nécessaire à l'obtention d'une belle couleur est une marque de fortune et donc de puissance.

Pour un milieu précis, la taille du sceau joue un rôle certain bien que difficile à déterminer précisément. Elle dit l'importance et la place d'un individu au sein d'un groupe, le cas des sceaux des seigneurs étant à cet égard très illustratif.

Le mode d'apposition diffère : sur queue de parchemin, sur lacs de soie, sur cordelette...

L'image elle-même répondant à un principe typologique, la plupart des groupes s'est choisi relativement tôt une image type. Ce principe est d'autant mieux suivi que le groupe d'appartenance est précisément identifié et fortement hiérarchisé. On parle par exemple de « type équestre » pour l'image des chevaliers galopant en armure, de « type monumental » pour les représentations architecturales choisies par certaines villes ou bien de « type de majesté » pour les souverains trônants. Comme il existe une quantité considérable de sigillants qui n'ont recours à aucun type défini, la méthode typologique atteint vite sa limite.

3. La recherche sigillographique aux Archives nationales

L'intérêt des sceaux pour de nombreux domaines de la recherche historique explique la mission particulière développée à l'égard de leur conservation et de leur inventaire par les Archives nationales et ce, dès le milieu du XIX^e siècle.

Dès les années 1830, des moulages sont pris sur les sceaux originaux conservés aux Archives nationales. Letronne, garde général, entreprend de généraliser ces opérations de moulage à partir de 1842 : en 1850, un archiviste, Douët d'Arcq, est responsable du suivi de ces travaux ; en 1856, un mouleur, Germain Demay, est recruté à titre permanent. A partir de 1860, la collection des empreintes des Archives de l'Empire est complétée par d'autres moulages pris dans les archives et les bibliothèques départementales : ainsi sont constituées progressivement des « collections » provinciales. Des empreintes sont prises également sur certaines collections de la Bibliothèque nationale. Au début du XX^e siècle, Auguste Coulon entreprend un fichier général des sceaux, fichier toujours tenu à jour actuellement.

En 1975, Jean Favier, directeur général des Archives de France, fait entreprendre un corpus des sceaux français du Moyen Âge dont trois volumes ont été publiés (sceaux des rois, sceaux des villes, sceaux des reines et des enfants de France).

1. Les collections de moulages

L'activité de moulage développée depuis le XIX^e siècle permet aujourd'hui de mettre à la disposition du public plusieurs collections :

- **La collection dite Douët d'Arcq** rassemble 11840 empreintes effectuées sur les documents des Archives nationales, issus principalement des séries J, K, L et M. Elle est décrite par un catalogue méthodique en 3 volumes ;
- **Les moulages effectués dans les dépôts de province** dans la seconde moitié du XIX^e siècle et dans la première moitié du XX^e siècle constituent différentes collections qui portent chacune le nom de la province considérée : Artois, Berry, Bourgogne, Champagne, Flandre, Normandie, Picardie. La plupart sont accessibles par un catalogue imprimé, seule la collection Champagne ne dispose que d'un catalogue dactylographié ;
- **Les moulages effectués à la Bibliothèque nationale** constituent trois collections (Clairambault, Lorraine et Pièces originales). Seul le catalogue de la collection Clairambault et le premier volume du catalogue de la collection des Pièces originales ont été publiés ;
- **Les sceaux des Archives nationales qui ne figurent pas dans la collection Douët d'Arcq**, ainsi que les sceaux moulés dans les dépôts provinciaux et étrangers depuis le milieu du XX^e siècle, ou les empreintes effectuées dans des collections particulières, constituent une dernière collection dite « **Supplément** ». Elle est riche de plus de 8800 empreintes et bénéficie d'une base de données consultable au Centre de sigillographie et d'héraldique (salle Jean Favier, 1^{er} étage du CARAN) ;
- Enfin deux collections particulières, autour d'un thème ou d'une région, ont été constituées plus récemment (**collections Universités et Rouergue**) ; elles sont accessibles par un catalogue imprimé.

2. Les instruments de recherche

- **Un fichier général**, par nom de sigillant, couvre la plupart des collections. Il est consultable au CARAN : microfiches 6247 à 6403.
- **Des index particuliers** existent pour les collections Champagne, Rouergue et Universités.

3. Les conditions de consultation

Une bibliothèque spécialisée de sigillographie et d'héraldique, qui comprend également des ouvrages déposés par la Société française d'héraldique et de sigillographie et par l'Académie internationale d'héraldique, est accessible en libre accès en salle Jean Favier. On y trouve les ouvrages dont la consultation est nécessaire au départ de toute recherche, les répertoires usuels et les catalogues de sceaux publiés pour les collections conservées dans les archives et les bibliothèques françaises et étrangères.

Des fichiers photographiques des collections Douët d'Arcq, Artois, Flandre et Picardie sont également consultables.

En raison de leur fragilité, les moulages ne sont pas mis à la libre disposition du public, sauf quelques cas particuliers : ils sont consultables sur rendez-vous pris au Centre de sigillographie et d'héraldique (01 40 27 63 08).

4. Les principaux types de recherche

Trois types principaux de recherche sont généralement effectués.

RECHERCHE D'UN SCEAU DONT ON CONNAÎT LE SIGILLANT.

C'est le type de recherche le plus simple . Le lecteur consultera en priorité le fichier général des moulages de sceaux évoqués plus haut (microfiches 6247 à 6403). Il y trouvera la référence (du ou) des moulages (du ou) des sceaux du sigillant conservés aux Archives nationales. Cette référence comprend :

- une lettre indiquant la collection (A : Artois, B : Bourgogne, C : Champagne, Cl : Clairambault, D : Douët d'Arcq, E : Poitou, F : Flandre, G : Berry, L : Lorraine, N : Normandie, P : Picardie, R : Rouergue, S : Supplément, U : Universités) ;
- un nombre indiquant le numéro d'ordre dans la collection.

La référence permet de retrouver le sceau dans le catalogue de la collection considérée. Si le fichier général ne permet pas de retrouver de références, cela signifie :

- soit que le moulage est conservé dans une des collections non indexées : Champagne, Universités, Rouergue, ou supplément à partir du numéro 5700. Le chercheur peut alors dépouiller les catalogues correspondants (les catalogues des collections Champagne, Universités et Rouergue disposent chacun d'un index particulier) ;
- soit que les Archives nationales ne conservent aucun moulage du sigillant. La recherche doit alors être poursuivie dans les catalogues existants des autres services d'archives, français ou étrangers ; ces catalogues sont pour la plupart disponibles dans la bibliothèque de sigillographie disponible en salle Jean Favier.

IDENTIFICATION D'UN SCEAU DONT ON IGNORE LE SIGILLANT

Ce type de recherche est nécessaire lorsque le sceau n'a pas ou n'a plus de légende, et lorsqu'il n'est plus apposé sur le document qui permettrait de l'identifier. Il s'agit là d'une recherche peu fréquente pour les sceaux médiévaux, mais fréquente pour les cachets modernes. Elle est beaucoup plus malaisée dans la mesure où il n'existe pas d'index iconographique des moulages de sceaux et où il n'existe pas de catalogue satisfaisant des cachets modernes. Pour les sceaux médiévaux, on rassemblera les éléments d'information disponibles (en particulier le lieu où l'empreinte a été découverte) avant de tenter, par un dépouillement des fichiers photographiques ou des moulages eux-mêmes, de retrouver l'empreinte considérée.

RECHERCHE THÉMATIQUE

La recherche la plus vaste est celle qui consiste à déterminer un corpus de sceaux autour d'un thème précis : sceaux d'une catégorie sociale dans une province et à période déterminée, par exemple. Pour constituer ce corpus, les collections des Archives nationales sont particulièrement utiles.

Une recherche organisée autour d'un établissement précis (abbaye) ou d'une famille prendra comme point de départ le fichier général des sceaux.

Une recherche autour d'une zone géographique devra déterminer les différents noms de famille ou de lieux à partir desquels l'index général sera dépouillé.

Ces dépouillements seront complétés par la consultation des catalogues eux-mêmes. Les catalogues anciens sont généralement ordonnés selon un plan méthodique établi par Douët d'Arcq et qui s'appuie sur l'origine, la classe sociale et l'identité des possesseurs (sceaux français et sceaux étrangers; sceaux laïcs et sceaux ecclésiastiques; sceaux des individus et sceaux des institutions; sceaux des souverains, des grands feudataires, des seigneurs, des bourgeois, des paysans, ...). Ce type de classement est peu scientifique (l'appartenance à telle ou telle catégorie est très discutable) : il peut aider pour débiter la recherche, mais celle-ci doit ensuite s'en détacher et s'élargir à d'autres rubriques.

4. Bibliographie

Bibliographie générale

René GANDILHON, Michel PASTOUREAU, *Bibliographie de la sigillographie française*, 2e édition, Paris, 1982, 22 p. (B 2.1.1 GAN).

Jean-Luc CHASSEL, Martine DALAS, *Bibliographie de la sigillographie française de 1982 à 1986* dans la *Revue française d'héraldique et de sigillographie*, t. 54-59, 1984-1989, p. 237-256 (B 2.2.6 SFHS).

Jean-Luc CHASSEL, Martine DALAS, *Bibliographie de la sigillographie française de 1987 à 1991* dans la *Revue française d'héraldique et de sigillographie*, t. 60-61, 1990-1991, p. 237-256 (B 2.2.6 SFHS).

Manuels

Michel PASTOUREAU, *Les sceaux*, Turnhout, 1981, 76 p. Dans *Typologie des sources du Moyen Age occidental*, fascicule 36 (A 1 GEN).

Conseil international des archives, comité de sigillographie, *Vocabulaire international de la sigillographie*, Rome, 1990, 389 p. (Ministero per i beni culturali e ambientali. Pubblicazioni degli Archivi di stato. Sussidi, 3).

Yves METMAN, *Sigillographie et marques postales* dans *L'Histoire et ses méthodes*, publ. sous la direction de Charles SAMARAN, Paris, 1964, p. 393-446 (Encyclopédie de la Pléiade).

Reuves

On signalera particulièrement la *Revue française d'héraldique et de sigillographie*, qui paraît régulièrement depuis 1938 (B 2.2.6 SFHS).

© Archives nationales, 2013. Fiche rédigée par Marie-Adélaïde Nielen et Clément Blanc-Riehl. Version mise à jour en avril 2017.